TITRE PROFESSIONNEL

Conseiller de vente
en officine

Bienvenue à l'IFMP

Livret d'accueil
2026-2027

IFMP
Institut de Formation des Métiers de la Pharmacie
Marseille - Alpes - Provence

Le mot du directeur

« Partenaire des officines, des cliniques et des hôpitaux, nous sommes fiers de former depuis plus de 70 ans les préparateurs en pharmacie issus des trois départements : 13, 04 et 05, sur notre site principal à Marseille, sur notre antenne alpine à Sisteron ainsi que sur notre antenne à Aix les Milles.

Notre centre de formation a pour mission d'accueillir, d'informer et d'accompagner dans leur projet professionnel les candidats en DEUST Préparateur Technicien en pharmacie et de les aider dans leur recherche d'entreprise. Fort d'une équipe de formateurs professionnels en activité, les alternants bénéficient, durant deux années, d'une formation scientifique et technique de qualité adaptée aux enjeux professionnels et aux exigences du métier de dispensation du médicament. Nos diplômés se placent très facilement dès leur sortie en raison de la pénurie de préparateurs sur Marseille ; 40 % restent même dans l'entreprise qui les a formés.

Nous poursuivons par ailleurs notre action auprès des préparateurs diplômés pour développer leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle. À cet effet, nous leur proposons de se spécialiser pendant une année de formation supplémentaire en CQP Dermocosmétique pharmaceutique, CQP dispensation du matériel médical à l'officine et CQP Phytothérapie, Aromathérapie, Herboristerie.

Certifié Qualiopi, l'IFMP met à votre disposition des équipes administratives et pédagogiques toujours à votre écoute pour vous satisfaire et trouver des solutions adaptées à vos besoins. Alors, n'hésitez pas à venir nous rencontrer et venez nous parler de vos projets. »

M. Tony METTEZ

Sommaire

01. DÉCOUVRIR L'IFMP

Un peu d'histoire - 05
L'IFMP en chiffres - 06

02. VOTRE QUOTIDIEN À L'IFMP

Contacts pédagogiques - 08
L'équipe IFMP - 09
Votre parcours de formation - 10
Les outils numériques - 14
Développement durable - 15
Droits et devoirs de l'apprenti - 16

03. INFOS PRATIQUES

Restauration et accès aux centres - 19
Aides et contacts utiles - 22

04. APRÈS LE TITRE PRO - 24

Le DEUST Préparateur en Pharmacie - 25
Les CQP - 26

05. RESSOURCES

F.A.Q. - 26
Lexique - 27

01.

Découvrir l'IFMP



Un peu d'histoire

Plus de 70 ans d'engagement au service de la formation en pharmacie.

1948
Création des cours professionnels pour les Préparateurs en Pharmacie



1971
Création du CFA de la Pharmacie



1990
Création du site de formation à Sisteron

2007
Le CFA de la Pharmacie devient l'ASFOSSS PACA
(Association pour la Formation du Secteur Sanitaire et Social de PACA)



2019
Création du site de formation à Aix-en-Provence

2023
l'ASFOSSS PACA devient l'IFMP
(Institut de Formation des Métiers de la Pharmacie)

Sa mission principale

L'Institut de Formation des Métiers de la Pharmacie (IFMP) a pour mission de former par la voie de l'alternance les futurs Préparateurs Technicien en Pharmacie, collaborateurs directs des pharmaciens.

Ces formations s'appuient sur un partenariat étroit avec les entreprises (officines, cliniques, hôpitaux). La vocation de ce dispositif est de garantir des personnels compétents au circuit de dispensation du médicament.

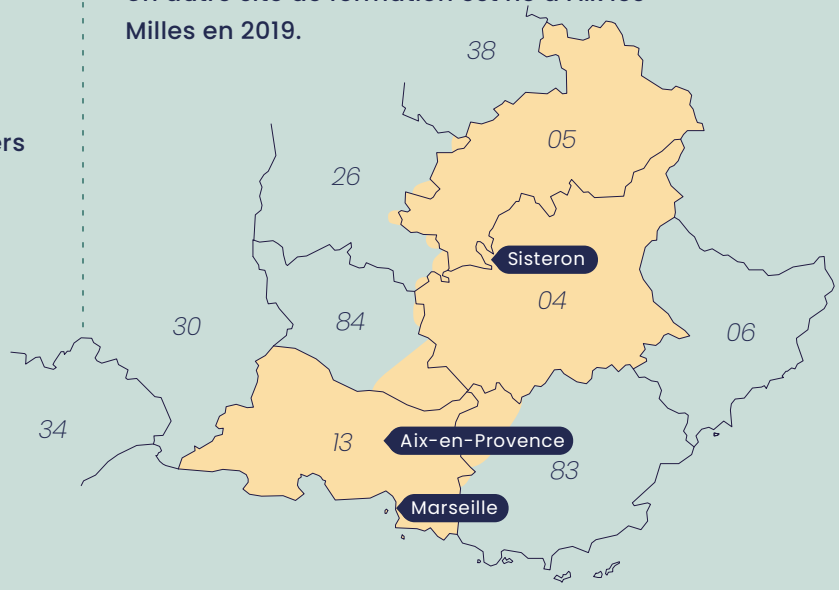
Par ailleurs, notre organisme spécialise l'ensemble du personnel officinal à travers différents certificats de qualification professionnelle (CQP) adaptés aux évolutions du métier et aux besoins spécifiques de la profession : CQP Dermocosmétique, CQP Dispensation du matériel médical, CQP Phytothérapie, Aromathérapie, Herboristerie.

Sa place sur le territoire régional

Son aire de recrutement comprend les départements des Hautes Alpes, des Alpes de Haute Provence, des Bouches-du-Rhône et les bassins d'emploi d'Apt, de Pertuis et de Saint-Maximin.

Un site de formation couvrant les deux départements alpins (04 et 05) a été créé à Sisteron en 1990.

Un autre site de formation est né à Aix les Milles en 2019.



L'IFMP en chiffres

1500 m² de salles de cours et de salles de travaux pratiques réparties sur **3 sites**

- **Le site principal de Marseille** pour les apprentis des Bouches-du-Rhône comprend 3 bâtiments :
 1. **Royer :** 3 laboratoires, 52 postes équipés pour préparer et conditionner les médicaments et 3 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc.
 2. **Rigaud :** 4 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc, 1 salle informatique et salle de ressources.
 3. **Raybaut :** 1 salle de cours pour les CQP. Une pharmacie expérimentale et une salle de matériel médical.
- **Le site de formation de Sisteron** pour les apprentis des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes : 1 salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc.
- **Le site de formation d'Aix les Milles** pour les apprentis du bassin Aixois: 3 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc.

350

apprenants formés chaque année

27

enseignants et formateurs

Ils se partagent les matières d'enseignement général et professionnel (pharmaciens, préparateurs et enseignants spécialistes dans leur domaine).

Les travaux pratiques sont dispensés par des préparateurs en pharmacie en poste en officine.

Taux de réussite à la certification du CQP DMMO :

Session	Présents	Admis	Taux IFMP
2022	5	5	**100 %**
2023	11	10	**91 %**
2024	12	12	**100 %**
2025	8	6	**75 %**

Taux de réussite à la certification du CQP Dermocosmétique Pharmaceutique :

Session	Présents	Admis	Taux IFMP
2021	9	9	**100 %**
2022	16	16	**100 %**
2023	16	16	**100 %**
2024	12	12	**100 %**
2025	9	9	**100 %**

Taux de réussite à l'examen du DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie :

Session	Présents	Admis	Taux IFMP
2024	28	22	**79 %**
2025	143	124	**87 %**
2026	-	-	**-**

02.

Votre quotidien à l'IFMP



Contacts pédagogiques

Notre équipe vous informe et vous accompagne dans vos démarches administratives tout au long de votre parcours de formation et jusqu'à votre insertion professionnelle.

ACCUEIL DU PUBLIC

IFMP Marseille
38 rue Bénédit,
13004 Marseille

Lundi au vendredi :
7h45 – 16h00
Fermé le mercredi

04 91 84 00 00

www.ifmpharmacie.fr

SITES DE FORMATION

Site de Sisteron
45 place René Cassin
04200 Sisteron

Site d'Aix les Milles
670 rue Jean Perrin
13100 Aix les Milles

Pas d'accueil du public

ACCUEIL DES APPRENANTS

SERVICE APPRENTISSAGE
(-30 ANS ET BÉNÉFICIAIRES RQTH)

Céline COULOMB
Référente Apprentissage
Référente Social
Référente Handicap

04 91 84 00 04

coulomb@ifmpharmacie.fr

Lundi, mardi,
jeudi et vendredi :
8h00 - 16h00

SERVICE APPRENTISSAGE
(30 ANS ET + ET CQP)

Stéphanie COMBE
Référent
Formation Continue
Référent
Ressources Humaines
Référente CQP

04 91 84 00 02

combe@ifmpharmacie.fr

Lundi, mardi,
jeudi et vendredi :
8h00 - 16h00

OUVERTURE DU PORTAIL D'ENTRÉE
(IFMP MARSEILLE)

	MATIN	SOIR
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h00 - 8h30	16h00 - 18h00

En dehors de ces horaires, veuillez sonner à SURVEILLANT CFA

L'équipe IFMP

Une équipe administrative et pédagogique mobilisée pour accompagner chaque étudiant.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Tony METTEZ
Directeur IFMP

Delphine PARENT
Responsable Pédagogique
Référente Communication

Cécile RAINAUD
Coordinatrice des enseignements techniques et technologiques

Josiane MOSCA
Responsable du site de formation de Sisteron

Stéphanie COMBE
Référent Formation Continue et CQP

Vanessa GUILLOUD
Référente Accueil Administratif, Mobilité, Qualité et Communication

Magali PALANQUE
Agent polyvalent de maintenance et sécurité

Céline COULOMB
Référent Apprentissage, Social et Handicap

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Mme BOUDIA
- Chimie
- Biochimie
- Biologie moléculaire
- Biologie cellulaire
- Infectiologie

Mme FIANDESIO
- Compétences 1, 5 et 6

Mme GHAZARIAN
- Législation

Mme PERES
- Compétences 1, 3, 4, 5 et 8

Mme PIERRISNARD
- Aromathérapie
- Phytothérapie
- Micronutrition

M. PLANARD
- APP*

Mme PLANARD
- Gestion
- Compétences 1, 2 et 7

Mme RAINAUD
- Galénique

**APP (Anatomie, Pathologie, Pharmacologie)*

Un formateur référent et un délégué de classe sont nommés à chaque rentrée de septembre.

Votre formation en un coup d'œil

Le Titre Professionnel Conseiller de Vente en Officine forme des professionnels capables d'accueillir, conseiller et accompagner les clients en pharmacie, tout en contribuant à la gestion commerciale et à la valorisation de l'officine.

VOTRE PARCOURS AU TITRE PRO



LES INFOS CLÉS DE VOTRE FORMATION

420h
de formation
en présentiel

2 jours/semaine
14h à l'IFMP

20
participants
maximum

Certification
RNCP 37098

Niveau 4
équivalent Bac

OBJECTIFS

- Conseiller les clients
- Orienter vers le professionnel de santé
- Mettre en rayon et valoriser les produits
- Identifier leurs besoins
- Participer à la gestion commerciale
- Développer la fidélisation

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC VISÉ	• Tout public de plus de 18 ans • Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou expérience professionnelle significative
CONDITIONS D'ACCÈS	• Entretien préalable • Curriculum Vitae • Tests de positionnement
DURÉE	• 420h de formation 2 jours par semaine (soit 14h) : lundi et mardi
NOMBRE DE PARTICIPANTS	• 20 participants par classe
COÛT	• 6 390 €

LES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

CCP 1 – CONTRIBUER À L'EFFICACITÉ COMMERCIALE

Compétence n°1 : Assurer une veille commerciale

Compétence n°2 : Participer à la gestion des flux marchands

Compétence n°3 : Contribuer au merchandising

Compétence n°4 : Analyser ses performances commerciales

CCP 2 – AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CLIENT

Compétence n°5 : Représenter l'unité marchande

Compétence n°6 : Conseiller le client

Compétence n°7 : Assurer le suivi des ventes

Compétence n°8 : Fidéliser la clientèle

SPÉCIALITÉS OFFICINALES

- **APP** (généralités, neurologie, APP Locomoteur, APP Urinaire, Cardiologie, Gynécologie, Ophtalmologie, Gastro-hépatologie, Dermatologie, Pneumologie ORL)
- **Législation, gestion**
- **Chimie, biochimie, biologie moléculaire, biologie cellulaire**
- **Galénique**
- **Phytothérapie, Aromathérapie, Micronutrition**

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



Cours magistraux
(CM)



Travaux dirigés
(TD)



Formation en milieu professionnel
(entreprise)



Dossier professionnel à réaliser



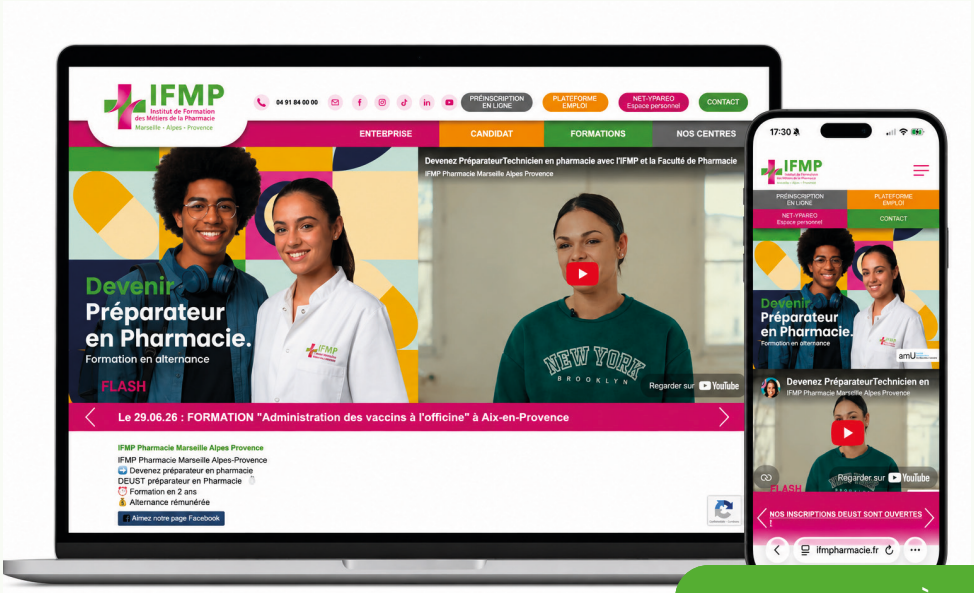
Communication appliquée



Évaluations en cours de formation et examen final

SUIVI PÉDAGOGIQUE	
SUIVI	Calendrier prévisionnel remis en début de parcours. Suivi individualisé tout au long de la formation. Accompagnement dans la création des supports numériques et mise en situation. Visite en entreprise.
ÉVALUATION	Évaluation progressive des compétences tout au long du parcours. Résultats consignés dans un livret d'évaluation.
MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	Cours théoriques et démonstrations. Travaux dirigés. Mises en situation professionnelle. Études de cas et utilisation d'outils numériques. Périodes d'immersion en entreprise favorisant l'autonomie et la professionnalisation.
COMMISSION ÉVALUATION FINALE	Une commission orale d'évaluation finale est organisée autour de deux activités professionnelles. CONTRIBUER À L'EFFICACITÉ COMMERCIALE D'UNE UNITÉ MARCHANDE DANS UN ENVIRONNEMENT OMNICANAL • **Assurer une veille professionnelle et commerciale** : réalisation d'un support de présentation (15 minutes de recherche individuelle puis 10 minutes de présentation orale). • **Participer à la gestion des flux marchands** : mise en situation autour de la réception d'une commande, repérage des anomalies et présentation des procédures associées (10 minutes d'analyse des documents puis 10 minutes d'explication). • **Contribuer au merchandising** : présentation d'un support expliquant les différents dispositifs de merchandising (15 minutes), suivie d'un échange de 10 minutes avec le formateur. • **Analyser les performances commerciales et proposer des actions d'amélioration** : analyse d'un tableau de bord commercial (40 minutes) comprenant l'interprétation des résultats, les conclusions et les propositions d'amélioration. AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CLIENT DANS UN ENVIRONNEMENT OMNICANAL • **Représenter l'unité marchande et contribuer à la valorisation de son image**: présentation d'un support de communication (15 minutes), suivie d'un échange de 10 minutes avec le formateur. • **Conseiller le client en conduisant un entretien de vente** : mise en situation professionnelle comprenant un entretien de vente, un entretien technique et un temps de questions-réponses (45 minutes). • **Assurer le suivi des ventes** : mise en situation professionnelle avec 15 minutes d'analyse des documents, suivies de 15 minutes d'échange avec le jury. • **Contribuer à la fidélisation en consolidant l'expérience client** : mise en situation comprenant 1 heure de préparation puis 15 minutes de présentation devant le jury. À l'issue de la session d'examen, le jury se prononce sur la validation de l'examen. Cette validation peut être totale, partielle ou ne pas être accordée. Dans le cadre d'une validation partielle ou d'échec à l'examen, dans l'année qui précède l'examen, le candidat peut se présenter en candidat libre sans obligation de suivre une nouvelle formation. Au-delà d'un an, la présentation à l'examen est soumise à la réalisation d'une nouvelle formation en cohérence avec le ou les CCP à valider.

Les outils numériques



ACCÈS

www.ifmpharmacie.fr

VOTRE ESPACE PERSONNEL

NET YPAREO

Votre identifiant, votre mot de passe et le guide d'utilisation de la plateforme seront transmis par mail avant la rentrée

PAGE D'ACCUEIL

Retrouvez les dernières nouvelles de l'IFMP, les annonces importantes et des liens utiles.

VIE AU CENTRE

Consultez votre formation, le calendrier, votre assiduité et les éventuelles sanctions.

ÉVALUATION

Accédez à vos bulletins, notes d'examens et appréciations.

PLANNING

Visualisez votre semaine courante, votre emploi du temps et votre plan de charge.

PÉDAGOGIE

Consultez vos cours, cahiers de textes, activités, documents de liaison et votre portefeuille de compétences.

BESOIN D'AIDE ?
En cas de problème de connexion ou de question, contactez l'équipe pédagogique.

contact@ifmpharmacie.fr

Développement durable

L'IFMP met en œuvre des actions concrètes pour réduire son impact environnemental au quotidien.

Sensibilisation au co-voiturage

Utilisation de produits de nettoyage écologiques

Robinets poussoirs
pour limiter la consommation en eau

Maîtrise
de la consommation de papier

Cartouches d'encre imprimantes et photocopieurs

Préparations TP

Recyclage des ampoules, piles et batteries

Recyclage du papier

Recyclage du plastique, canettes et verre

Installation de bornes électriques
pour la recharge des voitures électriques sur Marseille et Aix-en-Provence

Merci de nous aider dans ces actions en nous proposant d'autres idées !

Droits et devoirs de l'apprenti

Le contrat d'apprentissage est défini par le Code du travail comme un contrat de travail de type particulier conclu entre l'apprenti (ou son représentant légal) et l'employeur.

Le contrat d'apprentissage repose sur des obligations réciproques :

• L'employeur s'engage à verser un salaire ainsi qu'à assurer une formation professionnelle complète à l'apprenti ;

• L'apprenti, pour sa part, s'engage à travailler pour son employeur pendant la durée prévue au contrat en suivant une formation dispensée d'une part en entreprise et d'autre part en centre de formation d'apprentis (CFA).



L'EMPLOYEUR S'ENGAGE À

- Verser un salaire.
- Assurer une formation professionnelle complète.
- Accompagner l'apprenti tout au long de son parcours.



L'APPRENTI S'ENGAGE À

- Travailler pour son employeur pendant toute la durée du contrat.
- Suivre la formation dispensée en entreprise et à l'IFMP.
- Respecter les engagements liés au contrat d'apprentissage.

LES DROITS DE L'APPRENTI

Bénéficier du statut de salarié et d'une période d'essai de 45 jours, consécutifs ou non, de présence en entreprise.

Bénéficier de la protection sociale comme l'ensemble des salariés y compris pendant le temps passé en formation à l'IFMP. De plus, l'entreprise doit vous proposer une mutuelle. Si l'apprentissage est votre premier contrat de travail, pensez à informer la caisse d'Assurance Maladie du changement de situation.

Capitaliser ses années de formation comme des années pleines à valoir sur sa retraite.

Bénéficier de la prise en charge par l'employeur des frais de transports en commun domicile / lieu de travail à hauteur de 50 % dans les mêmes conditions que les autres salariés.

Bénéficier de congés payés à prendre pendant les périodes en entreprise (mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise, soit 25 jours ouvrés minimum pour une année complète).

Disposer de 5 jours de congés spécifiques répartis sur la durée de la formation (en plus des congés légaux habituels) pour la préparation aux examens. Ces journées de révision sont à poser, en accord avec votre employeur, en dehors des périodes de formation, dans le mois qui précède l'examen final.

LES DEVOIRS DE L'APPRENTI

- S'inscrire au CFA dispensant la formation.
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et de l'IFMP.
- S'impliquer dans la formation dispensée à l'IFMP comme dans l'entreprise.
- Tenir à jour le livret de suivi pédagogique.
- Suivre tous les enseignements, les travaux dirigés, les travaux pratiques et satisfaire au contrôle des connaissances en fournissant un travail personnel suffisant et régulier tout au long du cursus.
- Respecter les horaires de travail pour développer une image positive et prouver vos capacités à vous insérer dans l'entreprise.
- Transmettre, le cas échéant, les justificatifs d'absence tels qu'ils sont définis par le code du travail. Les autres absences sont définies comme injustifiées.

LES RÈGLES APPLICABLES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ À L'IFMP ET À L'OFFICINE POUR L'APPRENTI

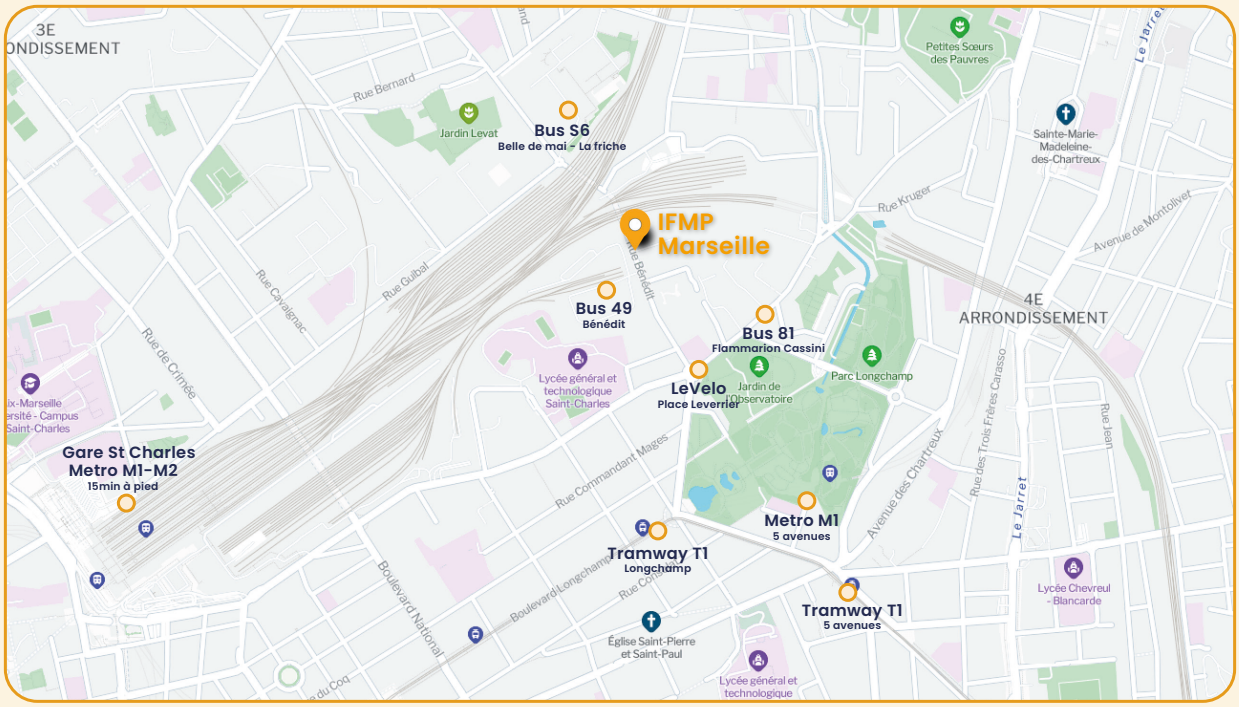
L'IFMP met à disposition de l'apprenti le Document Unique des évaluations des risques, ainsi que la pharmacie d'officine, ou la pharmacie à usage intérieur avec lequel il a signé son contrat d'apprentissage.

03.

Infos pratiques

Restauration et accès / *Marseille*

IFMP MARSEILLE



ADRESSE

IFMP Pharmacie de Marseille
38 rue Bénédit
13004 Marseille

ACCÈS EN TRANSPORTS

- Métro M1 (Cinq Avenues Longchamp), Métro M2 (Gare Saint Charles)
- Tramway T2 (Palais Longchamp)
- Bus N°49 (Bénédit), Bus N°56 (Belle de mai - La friche), Bus N°81 (Flamarion)
- Station Levélo (place Leverrier)

RESTAURATION

2 distributeurs de boissons chaudes, 3 distributeurs de boissons froides, sandwichs et viennoiseries

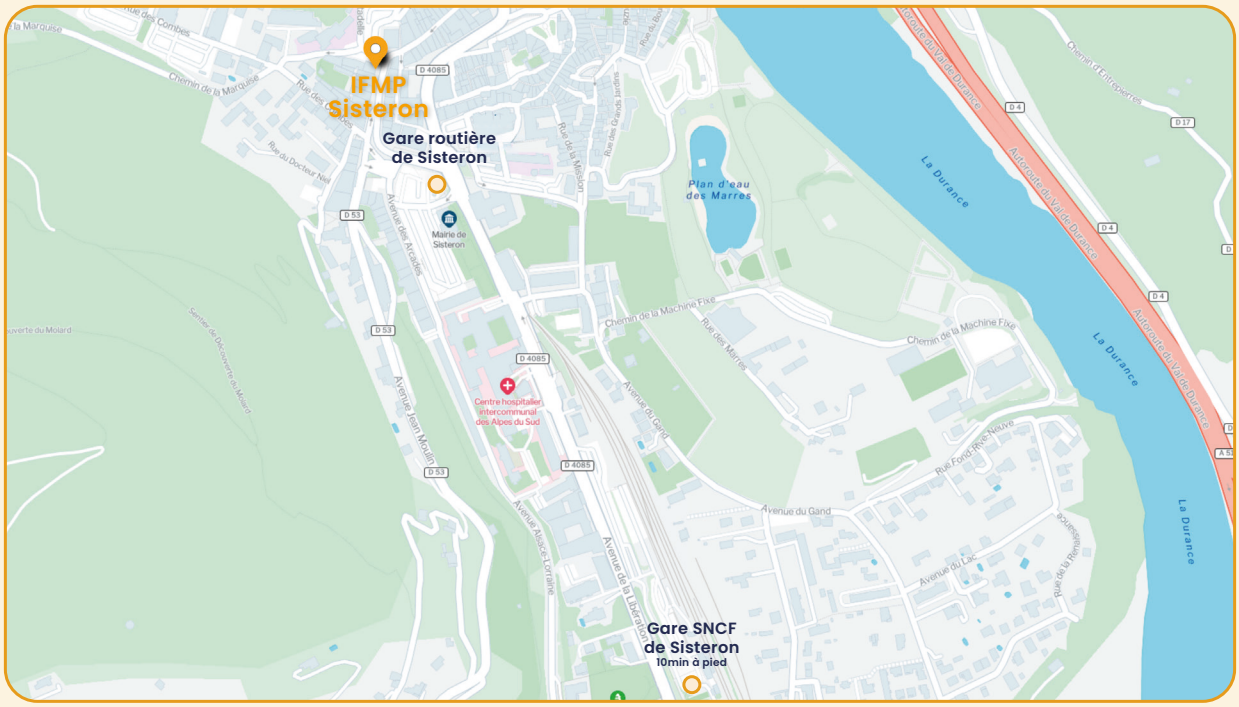
7 fours à micro-ondes, 2 réfrigérateurs

Plusieurs tables et chaises sous la véranda du bâtiment Raybaut (chauffée l'hiver).

À proximité de l'IFMP, se trouvent un snack, un supermarché et des restaurants.

Restauration et accès / *Sisteron*

IFMP SISTERON



ADRESSE

IFMP Sisteron
45 Place René Cassin
04200 Sisteron

ACCÈS EN TRANSPORTS

- Gare routière de Sisteron,
 Gare SNCF de Sisteron
- La navette Trèfle :
 du mardi au samedi
 toutes les 2h / 15 arrêts desservis
 Gare de Sisteron et Gare routière desservies

 Gratuit pour tous

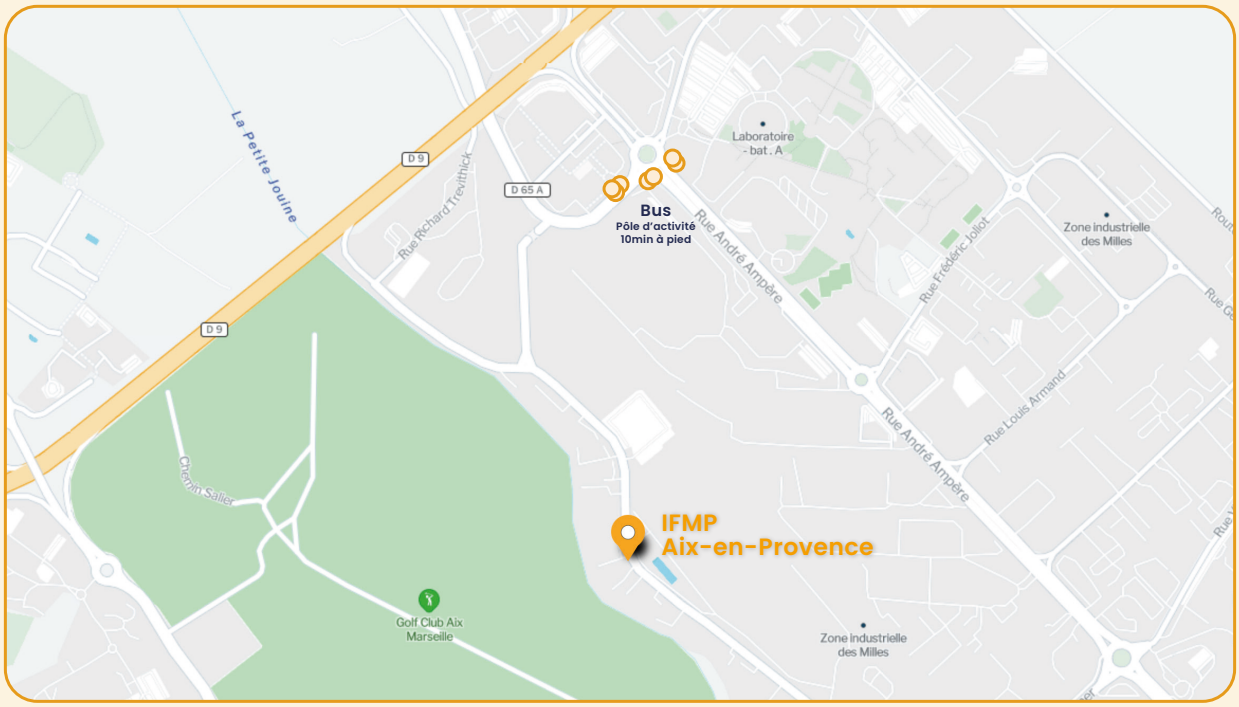
RESTAURATION

Cuisine équipée,
1 réfrigérateur,
2 fours à micro-ondes

À proximité :
1 boulangerie,
1 épicerie et
1 restaurant.

Restauration et accès / *Aix les Milles*

IFMP AIX-EN-PROVENCE



ADRESSE

IFMP Aix-en-Provence
670 avenue Jean Perrin
13100 Aix les Milles

ACCÈS EN TRANSPORTS

- Bus N°4, N°14, N°15, N°15SP, N°17, N°40, N°53, N°L049, N°101, N°161, N°191, N°211, N°241 (Pôle d'activité - 10min à pied)

RESTAURATION

Distributeur de boissons chaudes

1 réfrigérateur
4 four à micro-ondes

Aides et contacts utiles

CONTACTS UTILES

OPCO EP	OPCO Santé	DREETS
Tél. : 09 70 838 837	Tél. : 04 13 68 00 15	Tél. : 04 86 67 32 00 (BDR)

FAIRE APPEL AU MÉDIATEUR DE L'APPRENTISSAGE :

L'article L6222-39 du Code du travail prévoit que tout employeur et apprenti puissent avoir un médiateur en cas de litige au sujet de l'exécution ou de la réalisation du contrat d'apprentissage.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le service apprentissage de l'IFMP.

AIDES POSSIBLES

AIDE AU LOYER

Profitez de cette subvention MOBILI-JEUNE versée tous les semestres pour alléger vos dépenses liées au logement

www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune

CAF

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales aide les personnes à faibles revenus pour payer leur loyer ou obtenir des aides financières (prime d'activité…). Ces aides sont calculées en fonction de nombreux critères (âge, revenu, situation familiale, etc)

www.caf.fr

FOYERS JEUNES TRAVAILLEURS

L'association loge de nombreux apprentis et salariés en contrat de professionnalisation dans ses résidences dans toute la France

www.unhaj.org

RTM

Voyagez à volonté sur le réseau RTM (bus, métro, tramway) avec le « Pass Permanent ». Pour bénéficier du tarif étudiant, vous devez avoir moins de 26 ans.

www.rtm.fr

Les employeurs ont l'obligation de prendre en charge 50% du coût des abonnements de transport public de leur salarié (prime transport).

CARTE D'ÉTUDIANT DES METIERS (-26 ans)

Dès que votre contrat d'apprentissage est signé et validé, il vous sera remis, en début d'année scolaire, une carte d'étudiant des métiers. Elle est établie pour les deux années de formation et offre divers avantages.

BESOIN D'AIDE ?

Pour toutes informations complémentaires sur les aides, le logement, la mobilité… veuillez-vous adresser au secrétariat de l'IFMP

AIDES POSSIBLES

PASS ZOU ! Etudes

Pour les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle de moins de 26 ans : Valable du 1er septembre au 31 août, cet abonnement offre la possibilité de se déplacer en accès illimité sur les bus et trains de toute la région pour seulement 90 €. Il permettra non seulement d'effectuer les trajets scolaires du quotidien mais aussi les déplacements de loisirs, y compris en périodes de vacances scolaires.

Plus d'informations sur www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/zou-etudes

PASS SANTÉ JEUNES (-26 ans)

Un chéquier à utiliser chez les médecins (généraliste ou spécialiste), dans un laboratoire de biologie médicale, en pharmacie (contraception), chez un psychologue.

www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/pass-sante-jeunes

LE PERMIS A 1€ PAR JOUR (-26 ans)

Un prêt jusqu'à 1200€, remboursement sur une durée de 20 à 40 mois, les mensualités ne peuvent excéder 30€ par mois.

www.securite-routiere.gouv.fr

SANTÉ

- **Comité Régional d'Education pour la santé** (CRES) - Tél. : 04 91 36 56 95
- **Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida** (CRIPS) - Tél. : 04 91 59 83 83
- **Association Méditerranéenne de Prévention et de Traitement des Addictions** (AMPTA) – Tél. : 04 91 56 08 40
- **SOS Femmes** – Tél. : 04 91 24 61 50
- **Dispositif Mon Soutien Psy** (jusqu'à 12 séances d'accompagnement psychologique chez un psychologue partenaire) :

 www.info.gouv.fr/actualite/monparcourspsy

*Victime ou témoin de violences physiques, verbales ou psychologiques : contactez le **3919.***

*En cas d'urgence ou de pensées suicidaires contactez sans délai le **3114.***

HANDICAP

- **AGEFIPH** (ouvrir l'emploi aux personnes handicapées) : Vous pouvez bénéficier à la signature d'un contrat en alternance d'une aide dont le montant est en fonction de la durée du contrat. La demande d'aide à l'Agefiph doit être faite dans les trois mois suivant la date d'embauche.

 Plus d'informations sur *www.agefiph.fr/alternance*
- **Liste des partenaires du territoire** susceptibles d'aider dans la prise en compte des PSH (publics en situation de handicap) : *www.fiphfp.fr*

*Pour toutes demandes complémentaires sur le handicap, les aides, les aménagement… veuillez-vous adresser **au secrétariat** ou par mail : **coulomb@ifmpharmacie.fr***

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

- **La Maison de la Justice et du Droit,** informations et renseignements gratuits et confidentiels – Tél. : 04.84.52.08.81

ORIENTATION

- **Faculté de pharmacie Aix-Marseille :** *pharmacie.univ-amu.fr* - Tél. : 04 91 83 55 00
- **Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications** (CEREQ) : *www.cereq.fr*
- **Orientation Région Sud :** *www.orientation-regionsud.fr* - Tél. : 0800 600 007
- **France Travail** : *www.francetravail.fr*

BESOIN D'AIDE ?
Nous tenons à votre disposition au secrétariat le « guide de l'urgence sociale ».

04.

Après le Titre Pro



Le DEUST Préparateur en Pharmacie

Après l'obtention du Titre Pro, obtenez un diplôme universitaire en 2 ans d'alternance et devenez professionnel complet et opérationnel en pharmacie.

Diplôme universitaire de niveau 5 (Bac+2)

Reconnu par l'État

2 ans en alternance

Rythme équilibré entre formation et immersion en officine

Accès rapide à l'emploi

Un taux d'insertion professionnelle très élevé

Des compétences polyvalentes

Gestion, dispensation, conseil et accompagnement des patients

CRITÈRES D'ADMISSION

- Titulaire du BAC ou du Titre Professionnel de Conseiller de Vente en Pharmacie
- Validation du projet professionnel
- Positionnement
- Recherche d'un employeur

TYPES DE CONTRATS

- de 30 ans :
Contrat d'apprentissage

30 ans et + :
Contrat de professionnalisation

Plan de développement des compétences (selon le cadre)

LE PRÉPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE

Gère les stocks et l'espace de vente, prépare et conditionne les médicaments, conseille les patients et délivre les médicaments sous le contrôle effectif du pharmacien.

35H/ SEMAINE

75% en entreprise
25% au CFA

Les CQP

Après le DEUST, choisissez l'un de nos certificats pour développer votre expertise et valoriser votre profil professionnel.



CQP Phytothérapie aromathérapie, herboristerie

305 heures
au centre de formation
IFMP Marseille

Devenez spécialiste des plantes médicinales, des huiles essentielles et des produits naturels.

- **Conseiller et vendre** en toute sécurité des produits de santé à base de plantes.
- **Analyser** les besoins du patient et **proposer un conseil** associé à un traitement médical.
- **Organiser, gérer et animer** l'espace de vente dédié à la phytothérapie.
- **Réaliser des préparations** conformément aux bonnes pratiques de préparations et aux réglementations en vigueur.

100% DE RÉUSSITE EN 2026



CQP Conseiller(e) en dermocosmétique en pharmacie

278 heures
au centre de formation
IFMP Marseille

Spécialisez-vous dans le conseil en dermocosmétique et accompagnez vos clients vers des solutions adaptées à leurs besoins.

- **Proposer des conseils** associés à un traitement dermatologique.
- **Conseiller et vendre** des produits d'hygiène et de soins adaptés à un type et à un état de peau.
- **Apporter un conseil technique et personnalisé** aux clients à partir d'une analyse de leurs besoins.
- **Organiser et gérer** l'espace cosmétique de l'officine : élaborer la politique commerciale et promotionnelle du rayon, définir l'assortiment, négocier l'achat des produits et gérer le stock.

100% DE RÉUSSITE EN 2025 ET 2026



CQP Dispensation de matériel médical à l'officine

188 heures
au centre de formation
IFMP Marseille

Devenez expert du matériel médical et du maintien à domicile. Un accompagnement essentiel au quotidien pour vos patients.

- **Apporter un conseil technique et personnalisé** aux patients à partir d'une analyse de leurs besoins en matériel médical.
- **Analyser** l'environnement, les besoins du patient et leurs évolutions avec des outils et méthodes pour faciliter la vie de tous les jours.
- **Travailler en synergie** avec les autres professionnels et s'intégrer aux réseaux.
- **Maîtriser** la réglementation, la tarification, le remboursement des actes pour le maintien à domicile.

75% DE RÉUSSITE EN 2025

05.

Ressources



F.A.Q.

Tout ce qu'il faut savoir sur le contrat en alternance.
Pour toute question complémentaire, l'équipe de l'IFMP est à votre disposition.

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT EN ALTERNANCE ?

Le contrat en alternance est un CDD (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) ou bien un CDI (Plan de développement des compétences pour les salarié(e)s d'officine) conclu entre un apprenant et un employeur.

L'alternance possède plusieurs avantages pour le(la) salarié(e). Ce contrat permet de préparer un diplôme tout en acquérant une expérience professionnelle rémunérée.

QUELLES SONT LES CONDITIONS PRÉALABLES ?

- Être soit français, soit ressortissant de l'UE, soit étranger disposant d'une autorisation de travail.
- Tout public de plus de 18 ans.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou expérience professionnelle significative.

QUELLE EST SA DURÉE ?

La durée du contrat est de 12 mois.

QUELLE EST LA DURÉE DE LA PÉRIODE D'ESSAI ?

- ***Contrat d'apprentissage*** **:** 45 jours (jours en entreprise). Après ce délai, il est possible de mettre fin au contrat en accord avec l'employeur sans respecter de préavis.
- ***Contrat de professionnalisation*** **:** 30 premiers jours en entreprise. Le contrat peut être rompu par l'employeur ou par le/la salarié(e) sans motif et sans préavis.
 La rupture doit être constatée par écrit et notifiée à l'IFMP ainsi qu'à l'organisme (OPCO) ayant enregistré le contrat.

QUEL SALAIRE ?

MONTANTS VALABLES AU 01/06/2026

Situation	Rémunération brute
Moins de 18 ans	**504,10 € brut** (27% du SMIC)
de 18 à 20 ans	**802,82 € brut** (43% du SMIC)
de 21 à 25 ans	**989,52 € brut** (53% du SMIC)
de 26 à 29 ans	**1867,02 € brut** (100% du SMIC)
30 ans et plus	**1867,02 € brut** (100% du SMIC)

Lexique

Référent Pédagogique et Handicap :
Accueille et accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours de formation. Il met en place les adaptations nécessaires, facilite leur intégration et coordonne les partenaires externes afin de garantir un accompagnement adapté.

Référent Développement Durable :
Sensibilise les apprenants et les équipes aux enjeux du développement durable. Il pilote les actions de l'IFMP visant à concilier performance, responsabilité sociale et préservation de l'environnement.

Référent Apprentissage (salarié de moins de 30 ans)
Accompagne les apprentis dans toutes les étapes de leur parcours : candidature, recherche d'employeur, contrat d'apprentissage, démarches administratives, suivi de la scolarité, gestion des absences, cartes d'étudiant des métiers et inscriptions aux examens.

Référent Social
Accueille, oriente et accompagne les apprenants confrontés à des difficultés personnelles ou sociales afin de favoriser leur autonomie, leur réussite et de prévenir les situations d'exclusion.

Référent Mobilité
Développe les projets de mobilité en France et à l'international. Il met en place les partenariats, recherche les financements, prépare les participants et assure le suivi des actions menées.

Référent Formation Continue (salarié de 30 ans et plus)
Informe et accompagne les salariés de 30 ans et plus souhaitant intégrer le DEUST et le Titre Pro en formation continue. Il conseille également les préparateurs diplômés sur les formations de spécialisation (CQP Dermocosmétique, Dispensation du matériel médical, Phytothérapie, Aromathérapie & Herboristerie).

Formateur référent
Assure le lien entre l'IFMP, l'entreprise et le maître d'apprentissage. Il suit la progression de l'apprenant, organise deux visites annuelles en entreprise et participe à l'évaluation des compétences acquises.

Délégué de classe
Représente les apprenants auprès de l'équipe pédagogique et administrative. Il recueille leurs remarques, participe aux conseils de classe et transmet les informations utiles à l'ensemble de la promotion.

Vous avez des questions ?

04.91.84.00.00
contact@ifmpharmacie.fr

WWW.IFMPHARMACIE.FR

IFMP
Institut de Formation des Métiers de la Pharmacie
Marseille - Alpes - Provence